

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 janvier 2026

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 125000 € : une rémunération forfaitaire minimale de 6000 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 125001 € : 4,80 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

15 % HT du montant des loyers annuels TTC	Charge LOCATAIRE
15 % HT du montant des loyers annuels TTC	Charge BAILLEUR

Société ACCES CONSEIL IMMOBILIER , SARL au capital de 2000 € - Siège social : Centre d'Affaires ELEUSIS 1 - 1 rue Pierre et Marie Curie - RCS PLERIN n° 811795111 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2201 2018 000 024 632 délivrée par CCI SAINT BRIEUC

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES